

Juan Manuel Cerundolo remporte le BNP Paribas Primrose 2026



Avant d'en arrivé là, il avait éliminé Quentin Halys en demi-finale et il avait éliminé Buruchaga en quart de finale et il se retrouvait face à Raphaël Collignon pour cette finale et après avoir concédé le premier set est revenu très fort dans la partie pour l'emporter.

Cette rencontre de joueurs de fond de court a délivré quand même des points intéressants avec quelques attaques déterminantes du côté de Cerundolo qui a concédé le premier set à Collignon mais dans le second Cerundolo n'a laissé que peu de place au tennis de Collignon qui s'est vu terrasser par un 6 à 1 sans bavure comme si Collignon fort de son premier set engrangé attendait le troisième pour faire la différence mais il n'en a rien était et c'est ainsi que le public a assisté à un troisième set très serré où les joueurs se sont rendus coup pour coup et Cerundolo n'a arraché le gain du set qu'au tie-break. Tout au long de la rencontre le public a ménagé ses effets en se rangeant tantôt du côté de Collignon, tantôt du côté de Cérundolo avec bonhomie et manifestant bruyamment son soutien et il faut dire que le belge licencié à Primrose a été plus fermement soutenu.



© Bernard Lamarque

Raphaël Collignon

En ce qui concerne la finale du double une paire française était présente formée par Arthur Raymond et Luca Sanchez qui était opposé la paire austro tchèque Petr Nouza et Neil Oberleitner. C'est à une partie extrêmement disputée à laquelle le public a assisté où chaque équipe prenant tour à tour l'avantage chacune mettant à son actif des aces pour tenter de faire la différence mais chacun des deux premiers sets sont allés jusqu'au tie-break avec une réussite de chaque côté et le troisième set s'est joué comme un super tie-break en onze points qui a été remporté par la paire austro tchèque, il faut dire à la déception du public qui avait pris fait et cause pour la paire française. Un chèque de cinq mille euros a été remis à la fondation Bergonié, la somme abondée par Betclix prend en compte les aces réalisés par les joueurs durant le tournoi.



© Bernard Lamarque

Remise du chèque de 5 000 euros à la fondation Bergonié